

Epidémie de Covid-19 – À Genève, l'obligation du télétravail reste très théorique

Laurence Bezaguet, Chloé Dethurens

7-9 minutes

Certains employés qui avaient pu travailler depuis la maison durant la première vague se retrouvent au bureau. Les employeurs disent avoir renforcé les mesures de protection.



Publié aujourd'hui à 06h37



En deux ans de crise sanitaire, certains employés n'ont jamais bénéficié du télétravail.

GETTY IMAGES

Encore un bon mois à multiplier les conférences par écran interposé... Face à la vague Omicron qui balaie la Suisse et Genève, le Conseil fédéral a décidé de rendre obligatoire le télétravail jusqu'à fin février, lorsque cela est possible. Mais comme l'a constaté la «Tribune de Genève», cette mesure est loin de s'appliquer à tous.

Plusieurs employés, qui avaient pu œuvrer depuis la maison durant la première vague, nous disent s'être fait retirer cette possibilité par leurs patrons. Parmi les nombreuses entreprises, régies et institutions contactées, certaines indiquent que leur taux de télétravail est moins important qu'au printemps 2020. Les employeurs disent en revanche avoir renforcé les mesures de protection.

Incompréhension

Stéphanie*, employée dans une banque de la place, ne décolère pas. Depuis la décision de rendre le télétravail obligatoire, elle n'a plus le droit, comme durant la première vague, de travailler uniquement depuis la maison. Malgré plusieurs demandes aux supérieurs hiérarchiques, elle et ses collègues doivent régulièrement venir au bureau.

«On ne nous donne pas de raison compréhensible. Je suis

d'accord de m'y rendre quand nous devons voir un client, mais pourquoi s'y trouver sans motif? En 2020, tout roulait, les programmes fonctionnaient...» La jeune femme avoue «avoir peur dans les transports publics et quand je croise mes collègues, dont certains sont malades».

«L'ancienne génération»

Dans d'autres domaines, on a également réduit la voilure du télétravail. Elsa*, assistante médicale, pouvait faire ses tâches administratives à la maison au moins un jour par semaine lors du confinement de la première vague. «Là, on ne me l'a même pas proposé. J'ai l'impression que mes patrons ont simplement envie que je sois présente physiquement au cabinet.»

Une employée administrative, qui vit une situation identique, analyse. «Mes chefs sont de l'ancienne génération. Ils veulent que nous soyons sur place, quoi que nous y fassions.» Hélène*, qui travaille dans une institution sociale, vit une situation encore plus absurde. «Nous devons venir au bureau pour les colloques, mais nous sommes assis chacun à notre bureau, et nous nous parlons via Skype...»

Plus surprenant encore: en deux ans de crise sanitaire, des personnes nous ont confié ne jamais avoir bénéficié du télétravail. «Les soucis de santé psychique ne touchent pas seulement «les télétravailleurs», mais également et surtout les autres, estime l'une d'entre elles, qui redoute les contaminations dans les transports publics. Mon entreprise ne nous a jamais offert cette possibilité malgré l'obligation légale, avec toutes les conséquences que cela implique, puisque moi j'ai attrapé le Covid en 2020...»

Un retour «sécurisé»

Plusieurs entreprises confirment le retour au bureau de certains employés, pour lesquels le télétravail était pourtant possible auparavant. Chez M3, le taux de télétravail dans l'administratif a ainsi diminué, passant de 90% en 2020 à 65-70% aujourd'hui, pour assurer «les clôtures de fin d'année».

À l'ONU, un cinquième des employés sont désormais au bureau, soit un peu plus que durant la première vague. Mais partout, on insiste sur les mesures sanitaires qui ont été mises en place sur les différents sites, pour assurer la sécurité des employés. Et sur la volonté de permettre à ceux qui n'ont pas de bonnes conditions de travail à la maison de venir au bureau.

À l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) par exemple, où la part de télétravail est passée de 95 à 88%, on l'explique en partie par le fait que l'organisation «a su rendre ses locaux plus sûrs pour son personnel en adoptant toutes les mesures de protection adéquates, indique Samar Shamon, du service communication. Il s'avère également que le taux d'immunité du personnel est assez élevé. Cela nous permet donc la réalisation de quelques activités importantes qui ne sont possibles qu'en présentiel.»

Jours de présence «nécessaires»

D'autres services, notamment publics, admettent eux aussi avoir moins de collaborateurs en home office. À l'IMAD, c'est désormais trois jours de télétravail par semaine, contre cinq en 2020 pour les 10% du personnel qui n'exercent pas une fonction directe dans les

soins.

«Pour une institution de santé publique de proximité comme l'IMAD, les jours de présence restent nécessaires pour assurer la bonne coordination des activités quotidiennes ainsi qu'un support efficace aux équipes de terrain», explique Hélène Lebrun Ouédraogo, chargée de communication. La tendance se retrouve aussi aux SIG et aux HUG, notamment.

Mesures a priori respectées

Alors, du plomb dans l'aile, le télétravail? L'État estime qu'il est encore trop tôt pour affirmer si les mesures sont globalement respectées. Les syndicats n'ont pas non plus été alertés, même si on nous explique que certains employés sont effectivement rappelés sur leur lieu de travail après la mise en place de mesures protectrices.

«À ce stade, nous enregistrons peu de plaintes pour non-respect de l'ordonnance de la Confédération», note Dejan Nikolic, porte-parole du Département de l'économie et de l'emploi. Aucune sanction n'a, en outre, été émise par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt), chargé des contrôles. Jusqu'à présent, les situations non conformes ont toutes pu être réglées après discussion.

Prendre en compte les conséquences

Les conséquences du travail à domicile ne doivent toutefois pas être occultées, conclut Blaise Matthey, secrétaire général de la Fédération des entreprises romandes (FER): «Il impacte fortement la fréquentation des centres-villes, des commerces et des

restaurants et met en péril de nombreuses enseignes. La réévaluation régulière annoncée par le Conseil fédéral est indispensable pour permettre de lever au plus tôt les mesures qui touchent l'économie de plein fouet.»

La prolongation limitée à fin février de l'obligation de télétravail et non plus jusqu'à fin mars - comme initialement préconisée - est ainsi «un signal encourageant» pour la FER, mais aussi pour la Chambre de commerce, d'industrie et des services genevois: «Elle garantit aux entreprises une adaptation dynamique des mesures qui rend possible l'anticipation et la réactivité dont elles ont tant besoin.»

*Prénoms fictifs